

Mais l'Avenir croyant triompher plus aisément, rapproche ce chiffre de 15,000 âmes, imagine par lui, de la population de 1789 qu'il fixe à 7,480 habitants ce qui n'était certainement pas le chiffre réel.

Il part de là pour dire que nous avançons des « bourdes ». Le mot n'est pas poli. Quand l'Avenir écrit sérieusement qu'il y avait des serfs à Roubaix en 1789, nous parlons, nous, de son erreur...

La bourde, si bourde il y avait, viendrait des auteurs roubaixiens du mémoire de 1771. Mais attendez... En 1740, à propos d'un règlement sur la boulangerie, nos magistrats municipaux (qui décidément n'étaient plus des serfs) évaluent à plus de dix mille les bouches qu'il fallait nourrir dans cette grande paroisse.

À la veille de la convocation des États-Généraux — nous y voilà — nos échecs — de moins en moins serfs — réclament pour leur ville une représentation proportionnelle à sa population qu'ils déclarent être de 12,000 âmes.

Mais il est très possible que ce dernier chiffre fut exagéré et que la population de Roubaix ait diminué vers cette année 1789. Un rapport sur la situation industrielle, écrit en 1811, et que nous trouvons, dans les archives de la Chambre consultative des Arts et Manufactures — archives si admirablement analysées par M. Leuridan-Testelin, — va nous en donner la raison.

Voici ce que dit l'auteur de ce rapport de 1811 — ce que nous ne puis décider à suspecter du boulangisme :

« De 1780 à 1786, la fabrique de Roubaix était dans une activité extraordinaire; elle tissait principalement, à cette époque, des draps en laine, appelés calmands, satins-turs, et veloutains, prunelles en soie et laine, sergents de Minor, que, etc. qu'elle exportait en France, soit en Italie et en Espagne. »

Ce n'était donc pas tous des serfs attachés à la glèbe non plus de la fin du siècle dernier ! C'étaient des fabricants, des négociants, des exportateurs !

Les rédacteurs du rapport de 1811 ajoutent :

« Le traité de commerce conclu en 1786 avec les Anglais sous le ministère de M. de Vergennes ruina tout à fait cette fabrique naguère si plus haut degré de prospérité; nous et nos enfants nous rappellerons longtemps les malheurs qui en furent le résultat. »

Il est donc très probable que la population de Roubaix avait diminué à la veille de la Révolution...

Le rédacteur de l'Avenir est-il convaincu maintenant qu'il a avancé une monstrueuse erreur historique quand il a dit qu'en 1789 tous les Roubaixiens étaient des serfs attachés à la glèbe et qu'il en commet une autre en s'imaginant que c'est la Révolution qui a créé l'industrie roubaixienne, cette industrie que la machine à vapeur et les métiers mécaniques devaient porter à un aussi haut degré de prospérité.

Il devrait bien reconnaître loyalement qu'il a été trompé par les déclamations des écrivains révolutionnaires contredits à chaque page par les faits les plus évidents. Nous voudrions bien pouvoir lui faciliter son aveu, en reconnaissant que la monarchie n'existait plus en 1789. Mais il n'y a pas moyen de lui donner cette satisfaction; nous venons de vérifier le fait: Quoiqu'il en pense, c'est bien un roi — il s'appellait Louis XVI — qui convoqua et ouvrit les États-Généraux, il y a juste aujourd'hui cent ans ! Tous les historiens sont d'accord là-dessus ! Seul, le rédacteur de l'Avenir est d'un avis contraire.

A. R.

Le mouvement de la population pendant le mois d'avril. — Pendant le mois d'avril, l'officier de l'état civil a enregistré 318 naissances réparties comme suit: enfants légitimes, 128 de sexe masculin et 132 de sexe féminin; enfants illégitimes, 26 de sexe masculin et 24 de sexe féminin, ensemble 154 garçons et 161 filles, sans compter les morts-nés, au nombre de 16, dont 12 garçons et 4 filles.

On constate 216 décès, dont 50 de moins d'un an, 70 de un à 19 ans, 20 de vingt à trente-neuf ans, 29 de quarante à cinquante-neuf ans et 38 de soixante ans et au-dessus.

de tumeur, 8 de méningite simple, 8 de congestion et hémorragie cérébrales, 2 de ramollissement cérébral, 11 de maladies organiques du cœur, 11 de bronchite aiguë, 6 de bronchite chronique, 12 de pleurésie, 11 de pneumonie, 41 de diarrhée gastro-intestinale, 1 de fièvre et périépidémie puerpérale, 9 de débilité congénitale et vice de conformation, 1 suicide, 28 autres causes de mort. On a compté pendant le mois d'avril 115 mariages.

Par arrêté ministériel en date du 2 mai courant, M. Desfontaines (François) est nommé maître-travaux de la section des travaux pratiques de l'école normale des arts industriels de Roubaix en remplacement de M. Diplanque, démissionnaire.

Un accident, rue du Tilleul. — Une petite fille âgée de six ans, Hélène Guevart, venait de faire l'exercice de la rue du Tilleul, vendredi vers quatre heures et demie du soir, et retournait chez elle lorsqu'elle traversait la rue, elle fut renversée par la voiture de M. Watlet, marchand de mercerie à Taurouing.

Dans sa chute, la petite Hélène Guevart a reçu à la figure un coup de pied de cheval.

Le docteur qui lui a donné les premiers soins a constaté que quelques os de la tête étaient fracturés.

L'enfant a été reconduite chez ses parents, rue du Tilleul, cour Loridan.

L'explosion de la rue Solferino. — Nous avons dit hier que la machine qui a fait explosion dans les ateliers de M. E. Diezmann, avait été récemment réparée par les ouvriers de la maison Patis. Nous avons été induits en erreur. Ce sont les ateliers de M. Watlet, marchand de mercerie à Taurouing, qui ont réparé cette machine.

Deux clients sans le sou. — Une cabaretière de la rue de Lanoy, Mme veuve Petit, n'est venue de voir un de ses clients, le sieur de la Roche, qui lui avait promis de lui venir chercher son argent. Elle a attendu vainement pendant plusieurs heures.

Le traitement de Saint-Amand est indispensable aux personnes atteintes de Rhumatisme et Goutte chronique, Paralyse, Convulsions, Sciatique, Ataxie locomotrice, etc., etc.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

TOURCOING

LES PERTES DE l'incendie dont nous avons parlé hier sont évaluées à 90,000 francs; et l'assurance pour 114,000 fr. à trois compagnies, la Métropole, la Phénix espagnole et l'Éternelle; les pertes sont décomposées ainsi: matériel 3,000 fr., bâtiments 25,000 et marchandises 35,000 fr.

Le bâtiment appartenant à M. Croin, architecte, rue de l'Industrie.

Les pertes de l'incendie ne sont pas connues; des ouvriers zingueurs avaient travaillé la veille à la toiture, un charbon enflammé sera tombé accidentellement qui aurait mis le feu à la charpente du toit, c'est ce qu'il serait légitime d'affirmer; en tous cas, la malveillance semble être étrangère à ce sinistre.

Une cérémonie religieuse très importante a eu lieu samedi en l'église Notre-Dame. On célébrait la fête de Bienheureux de la Salle.

La fête du Centenaire s'est ouverte hier soir par la son de cloches et les détonations de salves d'artillerie.

À propos du Centenaire. — Nous croyons qu'il ne serait pas sans intérêt, au moment où se célèbre la fête de la Liberté, de rappeler le nom de tous les enfants de Tourcoing qui sont morts au service de la patrie pendant les guerres de la Révolution.

mort de ses blessures à l'ambulance de Manster, le 19 Fructidor an 2.

Douchard J.-E., sergent au 10^e régiment, 2^e bataillon, 55 compagnie, décédé à l'hôpital de Lille le 2^e Fructidor an 4.

Douchard J.-E., sergent au 10^e régiment, 2^e bataillon, 55 compagnie, décédé à l'hôpital de Lille le 2^e Fructidor an 4.

Douchard J.-E., sergent au 10^e régiment, 2^e bataillon, 55 compagnie, décédé à l'hôpital de Lille le 2^e Fructidor an 4.

Douchard J.-E., sergent au 10^e régiment, 2^e bataillon, 55 compagnie, décédé à l'hôpital de Lille le 2^e Fructidor an 4.

Douchard J.-E., sergent au 10^e régiment, 2^e bataillon, 55 compagnie, décédé à l'hôpital de Lille le 2^e Fructidor an 4.

Douchard J.-E., sergent au 10^e régiment, 2^e bataillon, 55 compagnie, décédé à l'hôpital de Lille le 2^e Fructidor an 4.

Douchard J.-E., sergent au 10^e régiment, 2^e bataillon, 55 compagnie, décédé à l'hôpital de Lille le 2^e Fructidor an 4.

Douchard J.-E., sergent au 10^e régiment, 2^e bataillon, 55 compagnie, décédé à l'hôpital de Lille le 2^e Fructidor an 4.

Douchard J.-E., sergent au 10^e régiment, 2^e bataillon, 55 compagnie, décédé à l'hôpital de Lille le 2^e Fructidor an 4.

Douchard J.-E., sergent au 10^e régiment, 2^e bataillon, 55 compagnie, décédé à l'hôpital de Lille le 2^e Fructidor an 4.

Douchard J.-E., sergent au 10^e régiment, 2^e bataillon, 55 compagnie, décédé à l'hôpital de Lille le 2^e Fructidor an 4.

Douchard J.-E., sergent au 10^e régiment, 2^e bataillon, 55 compagnie, décédé à l'hôpital de Lille le 2^e Fructidor an 4.

Douchard J.-E., sergent au 10^e régiment, 2^e bataillon, 55 compagnie, décédé à l'hôpital de Lille le 2^e Fructidor an 4.

Douchard J.-E., sergent au 10^e régiment, 2^e bataillon, 55 compagnie, décédé à l'hôpital de Lille le 2^e Fructidor an 4.

Douchard J.-E., sergent au 10^e régiment, 2^e bataillon, 55 compagnie, décédé à l'hôpital de Lille le 2^e Fructidor an 4.

C'est un agent d'affaires qui est le héros de cette cause un peu obscure, un agent d'affaires tel que le présentons nos romanciers modernes, tête d'acteur, regard en l'air, vêtements à la mode, et hypocrite. Il s'appelle Demay, et jusqu'à présent, bien qu'il ait trompé dans des affaires plus ou moins corrompues, il n'a pas encouru de condamnation.

Mais dans l'affaire de la vente de la maison de la rue Nationale à Lille qui avait réussi à faire quelques économies dans son commerce, il se confie à un agent d'affaires, et se livre à un jeu de hasard qui lui fait perdre tout ce qu'il a gagné.

Après un procès de 600 fr. de dommages-intérêts, il se retire dans son pays, et se livre à un jeu de hasard qui lui fait perdre tout ce qu'il a gagné.

Après un procès de 600 fr. de dommages-intérêts, il se retire dans son pays, et se livre à un jeu de hasard qui lui fait perdre tout ce qu'il a gagné.

Après un procès de 600 fr. de dommages-intérêts, il se retire dans son pays, et se livre à un jeu de hasard qui lui fait perdre tout ce qu'il a gagné.

Après un procès de 600 fr. de dommages-intérêts, il se retire dans son pays, et se livre à un jeu de hasard qui lui fait perdre tout ce qu'il a gagné.

Après un procès de 600 fr. de dommages-intérêts, il se retire dans son pays, et se livre à un jeu de hasard qui lui fait perdre tout ce qu'il a gagné.

Après un procès de 600 fr. de dommages-intérêts, il se retire dans son pays, et se livre à un jeu de hasard qui lui fait perdre tout ce qu'il a gagné.

Après un procès de 600 fr. de dommages-intérêts, il se retire dans son pays, et se livre à un jeu de hasard qui lui fait perdre tout ce qu'il a gagné.

Après un procès de 600 fr. de dommages-intérêts, il se retire dans son pays, et se livre à un jeu de hasard qui lui fait perdre tout ce qu'il a gagné.

Après un procès de 600 fr. de dommages-intérêts, il se retire dans son pays, et se livre à un jeu de hasard qui lui fait perdre tout ce qu'il a gagné.

Après un procès de 600 fr. de dommages-intérêts, il se retire dans son pays, et se livre à un jeu de hasard qui lui fait perdre tout ce qu'il a gagné.

Après un procès de 600 fr. de dommages-intérêts, il se retire dans son pays, et se livre à un jeu de hasard qui lui fait perdre tout ce qu'il a gagné.

Après un procès de 600 fr. de dommages-intérêts, il se retire dans son pays, et se livre à un jeu de hasard qui lui fait perdre tout ce qu'il a gagné.

Après un procès de 600 fr. de dommages-intérêts, il se retire dans son pays, et se livre à un jeu de hasard qui lui fait perdre tout ce qu'il a gagné.

Après un procès de 600 fr. de dommages-intérêts, il se retire dans son pays, et se livre à un jeu de hasard qui lui fait perdre tout ce qu'il a gagné.

la fermeture, l'asile des hommes a hébergé 7,514 indigents, donnant un total de 24,063 nuits de logement.

L'asile des femmes a reçu 1,006 indigentes, et 170 enfants, qui ont passé 3,443 nuits. Soit, par conséquent, un total de 24,063 nuits de logement.

L'asile des femmes a reçu 1,006 indigentes, et 170 enfants, qui ont passé 3,443 nuits. Soit, par conséquent, un total de 24,063 nuits de logement.

L'asile des femmes a reçu 1,006 indigentes, et 170 enfants, qui ont passé 3,443 nuits. Soit, par conséquent, un total de 24,063 nuits de logement.

L'asile des femmes a reçu 1,006 indigentes, et 170 enfants, qui ont passé 3,443 nuits. Soit, par conséquent, un total de 24,063 nuits de logement.

L'asile des femmes a reçu 1,006 indigentes, et 170 enfants, qui ont passé 3,443 nuits. Soit, par conséquent, un total de 24,063 nuits de logement.

L'asile des femmes a reçu 1,006 indigentes, et 170 enfants, qui ont passé 3,443 nuits. Soit, par conséquent, un total de 24,063 nuits de logement.

L'asile des femmes a reçu 1,006 indigentes, et 170 enfants, qui ont passé 3,443 nuits. Soit, par conséquent, un total de 24,063 nuits de logement.

L'asile des femmes a reçu 1,006 indigentes, et 170 enfants, qui ont passé 3,443 nuits. Soit, par conséquent, un total de 24,063 nuits de logement.

L'asile des femmes a reçu 1,006 indigentes, et 170 enfants, qui ont passé 3,443 nuits. Soit, par conséquent, un total de 24,063 nuits de logement.

L'asile des femmes a reçu 1,006 indigentes, et 170 enfants, qui ont passé 3,443 nuits. Soit, par conséquent, un total de 24,063 nuits de logement.

L'asile des femmes a reçu 1,006 indigentes, et 170 enfants, qui ont passé 3,443 nuits. Soit, par conséquent, un total de 24,063 nuits de logement.

L'asile des femmes a reçu 1,006 indigentes, et 170 enfants, qui ont passé 3,443 nuits. Soit, par conséquent, un total de 24,063 nuits de logement.

L'asile des femmes a reçu 1,006 indigentes, et 170 enfants, qui ont passé 3,443 nuits. Soit, par conséquent, un total de 24,063 nuits de logement.

L'asile des femmes a reçu 1,006 indigentes, et 170 enfants, qui ont passé 3,443 nuits. Soit, par conséquent, un total de 24,063 nuits de logement.

L'asile des femmes a reçu 1,006 indigentes, et 170 enfants, qui ont passé 3,443 nuits. Soit, par conséquent, un total de 24,063 nuits de logement.

l'âge de 17 ans et 3 mois, administré de Sacraments, de sa mère la Sainte-Eglise, sans prière de considérer le présent avis comme un mandat légal. Les biens de son défunt père ont été vendus par le sieur de la Roche, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.

Le sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils, a été nommé tuteur de son fils, et le produit de la vente a été remis au sieur de la Roche, qui a été nommé tuteur de son fils.